



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00554

Numéro SIREN : 352 321 285

Nom ou dénomination : 1989

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2016 sous le numéro de dépôt 5417

DEPOT N° AS47 DU

31 AOUT 2016

1989

Société par actions simplifiée au capital de 117 000 euros

Siège social : 9, allée Evariste Galois - ZAC des Sauzes - 63170 AUBIERE

352 321 285 RCS CLERMONT FERRAND

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize,
Le 4 juillet,
A 16 heures,

Les associés de la société **1989** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jean-Pierre ARNAUD**, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Richard MASURIER, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 160 actions sur les 180 ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide, en raison de la démission de Monsieur Richard MASURIER, Commissaire aux Comptes titulaire et du refus du Commissaire aux comptes suppléant de devenir titulaire, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, la société A A ARVERNE AUDIT, domiciliée 40 boulevard Pochet Lagaye – 63000 CLERMONT-FERRAND, représentée par Monsieur François LHOSPITAL, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François LHOSPITAL a fait savoir à l'avance qu'il accepterait, au nom de la société A A ARVERNE AUDIT, le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide, en raison de l'absence de Commissaire aux Comptes suppléant, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, la société MBA VICHY domiciliée 14 rue de Vingré – 03200 VICHY, représentée par Madame Isabelle COGNET, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Madame Isabelle COGNET a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait, au nom de la société MBA VICHY, le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME RESOLUTION

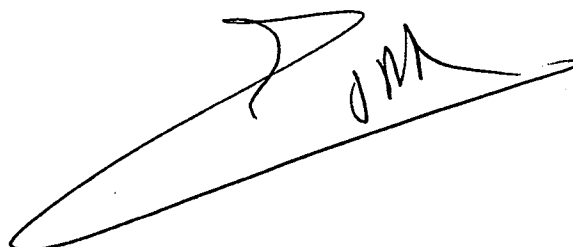
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Pierre ARNAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'J' followed by the letters 'P. ARNAUD' in a cursive style.

1989

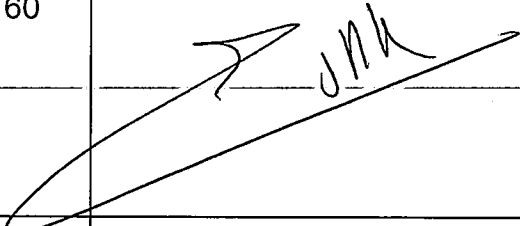
Société par actions simplifiée au capital de 117 000 euros

Siège social : 9, allée Evariste Galois - ZAC des Sauzes - 63170 AUBIERE

352 321 285 RCS CLERMONT FERRAND

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

FEUILLE DE PRESENCE

N° d'ordre	Nom Adresse	Nombre d'actions	Signature
1)	Monsieur Jean-Pierre ARNAUD 63 Impasse de Lavort - Berzet 63122 St Genès Champanelle	160	
2)	Monsieur Serge ARNAUD 43 Rue du Docteur Lepetit 63110 BEAUMONT	20	